La réforme démocratique peut-elle seulement être accordée d'en haut ?

Free China Movement

Version: as published 2026-11-22

© 2026 Free China Movement. All rights reserved.

Canonical edition: https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/fr-myths-t090-democratic-reform-granted-from-above/

This document was generated from the final published text. The PDF is the authoritative download copy; the online edition above is the version of record.

I. La théorie du don, énoncée loyalement

La question met en procès une affirmation familière : que la réforme démocratique arrive, si elle arrive, comme un don de ceux qui détiennent déjà le pouvoir. Selon cette vision, les gens ordinaires peuvent pétitionner et protester, mais seul le souverain peut ouvrir la porte. Une réforme accordée d'en haut est ordonnée, dit-on ; une réforme exigée d'en bas est désordonnée, et le désordre invite la répression, qui met fin à la réforme. La voie sage est donc la patience — attendre une direction éclairée et accepter la mesure de participation qu'elle concède.

Il y a une observation réelle à l'intérieur de cette affirmation. Chaque règlement démocratique durable a, à un moment donné, exigé que des personnes au pouvoir le signent pour en faire une loi. Aucune constitution ne s'écrit elle-même, et aucune loi électorale n'est adoptée sans une assemblée qui vote pour elle. Une réforme qui ne parvient jamais à obtenir le consentement d'au moins une partie de l'ordre au pouvoir survit rarement à sa première crise.

Mais l'observation prouve moins que ne le prétend la théorie. Que les dirigeants doivent, en fin de compte, promulguer la réforme ne montre pas que la réforme trouve son origine chez les dirigeants, ni qu'elle peut réussir sans la société organisée qui la réclame, en débat, puis la maintient en place. La question n'est pas de savoir si ceux qui sont au pouvoir jouent un rôle — ils en jouent toujours un — mais si leur rôle est toute l'histoire. Les preuves, y compris celles offertes par le

propre récit du gouvernement de la RPC (Chine continentale) sur son système politique, disent que non.

II. Ce que montre le propre récit de la RPC

Le livre blanc 2021 du Bureau de l'information du Conseil des Affaires d'État, 《中国新型政党制度》, décrit le système des partis du continent comme un produit de l'histoire, et non d'un seul acte d'octroi. Sa deuxième section fait remonter le système au « processus historique de la révolution démocratique de la Chine à l'époque moderne », notant qu'après la révolution de 1911, « la Chine a imité les pays occidentaux en pratiquant la politique parlementaire et un système multipartite, et toutes sortes de groupes politiques se sont précipités pour se former, au nombre de plus de 300 ». Cette expérience a échoué, dit le document, quand « après 1927, la clique de Chiang Kai-shek a pratiqué la dictature à parti unique ».

Les partis démocratiques eux-mêmes, selon le récit du document, n'ont pas été créés par le parti au pouvoir comme des ornements. La Ligue démocratique de Chine a été formée en 1941 par des intellectuels recherchant « 抗战、团结、民主 » (la résistance contre le Japon, l'unité et la démocratie) ; l'Association nationale démocratique de construction de la Chine a été fondée en décembre 1945 par des industriels et des gens d'affaires patriotes exigeant la mise en œuvre de « 政治民主和经济民主 » (la démocratie politique et la démocratie économique) ; l'Association chinoise pour la promotion de la démocratie a été fondée le même mois pour faire avancer les propositions « 结束一党专政、停止内战、还政于民 » (mettre fin à la dictature à parti unique, arrêter la guerre civile et rendre le gouvernement au peuple). Ce sont des organisations formées dans la lutte, avec leurs propres programmes, avant que la République populaire n'existe.

Le moment fondateur que le document célèbre est de même une négociation, et non un don. En avril 1948, rapporte-t-il, le Parti communiste « a lancé des slogans commémorant le 1er mai, proposant de convoquer une conférence consultative politique et d'établir un gouvernement de coalition démocratique, une proposition qui a reçu une réponse enthousiaste de tous les partis démocratiques, des personnalités sans parti et de tous les secteurs de la société ». La Conférence consultative politique du peuple chinois qui a suivi en septembre 1949 a été le produit de cet échange — un accord conclu par la discussion entre des partis qui apportaient chacun des circonscriptions organisées à la table.

Le système a ensuite mis des décennies à s'institutionnaliser : la politique de « coexistence à long terme et de supervision mutuelle » après 1949, le document central de 1989 sur le maintien et l'amélioration du système, l'inscription du système dans la Constitution en 1993, puis d'autres documents centraux en 2005 et 2006. Même selon le récit officiel, l'histoire est donc celle d'une organisation sociale précédant la négociation, d'une négociation précédant les institutions, et d'institutions révisées au fil des générations. Ce n'est pas la forme d'un don. C'est la forme d'un règlement — et un règlement, contrairement à un don, a plus d'un auteur.

Pourtant, le même document montre aussi les limites d'un règlement conclu principalement d'en haut. Il est explicite sur le fait que les huit partis démocratiques « ne sont pas des partis d'opposition sur le terrain, ni des spectateurs », mais plutôt des « partis participants » qui prennent part à la gouvernance « sous la direction du Parti communiste chinois ». La consultation est réelle et routinisée — le document rapporte que depuis le 18e Congrès du Parti, « le Comité central du PCC a convoqué, ou chargé les départements concernés de convoquer, plus de 170 réunions de consultation avec les partis » — et la définition que le document donne de l'esprit du système est séduisante : « Quand il y a quelque chose à discuter, que tout le monde en discute ; les affaires du peuple sont discutées par le peuple, pour trouver le plus grand dénominateur commun de la volonté et des demandes de toute la société — c'est la véritable essence de la démocratie du peuple. »

Mais la consultation sans contestation a une faiblesse structurelle à laquelle la théorie du don ne peut pas répondre : que se passe-t-il quand ceux qui sont au pouvoir cessent d'écouter ? Un système dans lequel la participation est invitée d'en haut, et dans lequel aucune opposition organisée ne peut concourir pour le pouvoir, dépend entièrement de la bonne volonté continue de celui qui invite. Les partis peuvent proposer, critiquer et superviser, mais ils ne peuvent pas remplacer le parti au pouvoir, et il n'existe aucun mécanisme par lequel la société peut retirer son consentement et choisir un autre gouvernement. La réforme est réelle, mais sa durabilité repose sur un seul pilier. C'est le destin de chaque réforme qui n'est qu'accordée : elle dure exactement aussi longtemps que la patience de celui qui l'accorde.

III. Ce que montre la comparaison : ROC (Taïwan) et Corée du Sud

Le bilan comparatif depuis 1998 met la théorie du don à l'épreuve face à des cas où la réforme n'a pas seulement été accordée, mais aussi exigée, organisée, puis défendue par des institutions qui pouvaient survivre à n'importe quel dirigeant.

En ROC (Taïwan), la transition démocratique est souvent datée de la levée de la loi martiale en 1987, mais le test du système est venu plus tard — et c'est le bilan ultérieur qui compte ici. En 2000, le pouvoir est passé pacifiquement pour la première fois à un parti d'opposition, le Parti démocrate progressiste ; en 2008, il est revenu au Kuomintang ; en 2016, il est de nouveau passé au Parti démocrate progressiste. Trois transferts de pouvoir en seize ans, chacun décidé par les électeurs, aucun renversé par la force. Entre ces élections, la société organisée a façonné l'agenda à maintes reprises : en 2014, le Mouvement Tournesol a occupé le Yuan législatif pendant 24 jours et a stoppé un accord de commerce des services transdétroit qui avait été négocié sans délibération publique adéquate. Le mouvement n'a pas pris le pouvoir ; il a imposé une discussion ouverte, et l'assemblée a répondu en mettant l'accord de côté et en promettant des procédures de contrôle plus strictes. La réforme n'était ici ni un don pur ni une prise pure. C'était l'interaction de citoyens organisés, d'un débat ouvert, de règles négociées et d'institutions — tribunaux, assemblée et élections — qui pouvaient enregistrer le résultat.

La Corée du Sud offre un test plus net de la même interaction. En 1997, Kim Dae-jung est devenu le premier candidat de l'opposition à remporter la présidence, un transfert qui dépendait d'élections institutionnalisées une décennie plus tôt et d'une société civile qui avait survécu à des décennies de régime autoritaire. Le cas décisif est venu en 2016–2017, lorsque des mois de manifestations aux chandelles — parmi les plus grandes manifestations pacifiques de l'histoire du pays — ont exigé la destitution de la présidente Park Geun-hye à la suite d'un scandale de corruption. Les manifestations seules ne l'ont pas destituée. L'Assemblée nationale l'a mise en accusation, et la Cour constitutionnelle a confirmé la destitution en mars 2017. L'organisation sociale a fourni la pression ; la discussion ouverte a fourni les preuves et l'argument ; la négociation au sein des institutions a fourni la procédure ; et les institutions ont fourni le verdict qu'aucun dirigeant seul ne pouvait annuler. Retirez l'un des quatre éléments, et le résultat échoue : des

protestations sans institutions deviennent des émeutes ; des institutions sans citoyens organisés deviennent des formalités.

Le contraste avec le modèle consultatif du continent est instructif. Les élections au niveau villageois, formalisées dans la loi organique révisée de 1998 sur les comités de villageois, ont donné aux résidents ruraux un vote direct pour leurs comités de village — une véritable réforme institutionnelle. Mais là où la discussion ouverte est contrainte, où l'organisation sociale est canalisée par des organes approuvés, et où aucun mécanisme compétitif n'existe au-dessus du niveau villageois, la réforme reste locale et révocable. L'institution existe ; l'écosystème qui la protégerait n'existe pas.

IV. Le test en quatre parties

Les cas ci-dessus suggèrent un test en quatre parties, chacune nécessaire et aucune suffisante à elle seule :

Premièrement, l'organisation sociale. La réforme a besoin de groupes qui survivent à un moment de colère — partis, syndicats, associations professionnelles, mouvements civiques. Les partis démocratiques de la Chine des années 1940, les groupes civiques du Mouvement Tournesol de Taïwan et les réseaux de protestation de la Corée du Sud ont tous fait ce travail. Sans organisation, les griefs restent privés et les demandes restent informulées.

Deuxièmement, la discussion ouverte. La réforme a besoin d'une sphère publique où les arguments peuvent être présentés, les preuves testées et les alternatives comparées. Les négociations de 1948 qui ont fondé la CCPPC ont fonctionné parce que les partis pouvaient publier, débattre et se répondre les uns aux autres. Là où la discussion est surveillée, la négociation devient dictée.

Troisièmement, la négociation. La réforme a besoin d'une table où les intérêts organisés et ceux qui sont au pouvoir peuvent négocier vers un règlement que les deux parties peuvent accepter. La fondation de la République populaire, les règlements constitutionnels de Taïwan et de la Corée du Sud ont tous été des marchés, et non des redditions.

Quatrièmement, la réforme institutionnelle. La réforme a besoin de règles — élections, tribunaux, assemblées, procédures constitutionnelles — qui fixent le règlement en place pour qu'il ne dépende de la bonne volonté de personne. C'est la partie que seuls ceux qui sont au pouvoir peuvent promulguer, et elle est

indispensable. Mais c'est la dernière étape, et non la première, et c'est l'étape qui échoue le plus silencieusement quand les trois premières manquent : des institutions sans une société organisée pour les utiliser deviennent des formes vides.

La théorie du don confond la dernière étape avec l'ensemble du processus. Il est vrai que seuls les dirigeants peuvent signer la loi. Il est faux que seuls les dirigeants peuvent faire la réforme. Une réforme accordée sans organisation, sans discussion et sans négociation est une concession, et les concessions sont révocables par la même main qui les a faites. Une réforme construite par les quatre éléments à la fois est un règlement, et les règlements durent parce que trop de parties ont intérêt à les maintenir.

V. Conclusion

La réforme démocratique n'est pas un don, et ce n'est pas une conquête. C'est un règlement refait par des citoyens organisés, un argument ouvert, un accord négocié et des règles institutionnelles — chacun contrôlant et soutenant les autres. Le propre récit du gouvernement de la RPC (Chine continentale) concède les trois premiers éléments, même si son système fait reposer tout son poids sur le quatrième seul, administré d'en haut. Le bilan comparatif depuis 1998 montre ce que coûtent les éléments manquants : des réformes qui ne peuvent pas être défendues quand le pouvoir change d'avis.

Pour la Chine, l'implication n'est ni le désespoir ni l'impatience. C'est que le travail de la réforme est le travail de construire les conditions dans lesquelles la réforme peut durer : des organisations indépendantes qui peuvent parler au nom de circonscriptions réelles, des espaces où la discussion est véritablement ouverte, des négociations qui incluent ceux qui devront vivre avec le résultat, et des institutions qu'aucun dirigeant seul ne peut défaire. Toutes peuvent être construites — et l'histoire, y compris celle de la Chine elle-même, montre qu'elles l'ont été auparavant.

Sources et notes

- Source primaire (vérifiée en direct le 2026-11-19) : Bureau de l'information du Conseil des Affaires d'État, 《中国新型政党制度》 (juin 2021), https://www.cac.gov.cn/2021-06/25/c_1626205824945749.htm — sections II (formation historique), III (relations entre partis), IV (la consultation comme « la véritable essence de la démocratie du peuple »), V (consultation avec les partis,

y compris le chiffre de « plus de 170 » réunions de consultation). Toutes les citations de cet essai ont été vérifiées mot pour mot par rapport à cette page.

- Cas comparatifs (transferts de pouvoir de la ROC (Taïwan) après 1998, en 2000, 2008, 2016 ; Mouvement Tournesol, 2014 ; victoire de l'opposition en Corée du Sud en 1997 et destitution de 2016–2017) relèvent du registre historique public ; aucune source supplémentaire n'a été citée.
- Renvoi CCE123 : les finals 113 (brouillon d'inventaire CCE-093) et 115 (brouillon d'inventaire CCE-095) n'ont PAS été reliés. La page du hub EN (WP21951, https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/) n'a pas pu être récupérée en direct (échec de récupération en amont, aucun statut HTTP renvoyé), et trois recherches ciblées sur le web n'ont renvoyé aucun résultat freechina.live en direct pour CCE-093 ou CCE-095, de sorte que ni l'URL ni le statut en direct d'aucun des deux finals n'a pu être vérifié. Conformément à l'ordre de travail, les liens non vérifiés sont omis plutôt qu'imposés.

AUTO-CONTRÔLE : Chaque citation vérifiée par rapport à son original (《中国新型政党制度》, cac.gov.cn, récupéré en direct le 2026-11-19) ; aucun fait inventé ; corps de l'essai (sections I–V, source EN) = 1 798 mots / 11 523 caractères.

Disponible également en : English · 简体中文 · 繁體中文 · Deutsch · Español